

Débat sur les retraites → Les anciens agriculteurs font valoir leurs revendications.

Les anciens agriculteurs entendus à la préfecture

Mardi 11 mai, Jean-Michel Lemétayer et Claude Berger, présidents de la Fnsea et de la SNAE (section nationale des anciens exploitants), ont été reçus par Eric Woerth, ministre des Affaires sociales sur le sujet des retraites (voir en page II).

Dans le même temps, partout en France, les anciens agriculteurs ont démultiplié le débat auprès des représentants de l'Etat et des parlementaires. Si tous les parlementaires ont été interpellés par courrier à ce stade des débats (des rencontres directes étaient prévues à l'approche des examens de loi au Parlement), quinze représentants des anciens agriculteurs ont rencontré Franck-Philippe Georgin, directeur de cabinet du préfet Michel Depuech, retenu par ailleurs, pour leur exposer les revendications.

Le débat sur les retraites concerne certes plus les actifs, surtout quand il porte sur la durée de cotisation et la pénibilité, mais il pose des questions importantes pour les retraités agricoles dont la situation présente des injustices majeures, ont expliqué Francis Théron, président de la section des anciens exploitants de la Somme et de Picardie, et Roger Dewulf, président de la section des anciens exploitants de l'Oise.

Ainsi, ils ont pu avancer des revendications récurrentes : en premier lieu, respecter le décret de loi de 2002 qui prévoyait l'indexation des prestations agricoles sur une base de 75% du smic pour les plus faibles, ce qui n'est toujours pas le cas. De plus, les anciens exploitants militent



Les représentants des anciens agriculteurs ont fait valoir au directeur de cabinet du préfet la position du monde agricole sur le débat des retraites.

ardemment pour d'un côté permettre la réversion des prestations sociales au conjoint survivant ou ayant droit, et de l'autre côté réintégrer la demi-part pour les personnes ayant élevé seul un enfant.

Ces points montrent la spécificité du milieu agricole où la conduite des exploitations a été souvent portée en couple, en famille, et pendant longtemps sans reconnaissance du statut social.

Prendre en compte les 25 meilleures années et la pénibilité

Enfin, sur la réforme en elle-même, le monde agricole ne s'oppose pas au fondement d'équili-

brage des systèmes par répartition. Néanmoins, les responsables agricoles ont fait valoir plusieurs points : baser les retraites agricoles sur les 25 meilleures années, garder la possibilité de faire valoir ses droits à 60 ans pour ceux qui sont entrés très jeunes en activité, garantir la prise en compte de la notion de pénibilité en agriculture, et préserver la spécificité agricole au travers de la MSA, gage de la capacité à faire valoir les points les plus particuliers à l'agriculture.

Concernant le mode de cotisation, dans le cadre du système actuel, la Fnsea et la Snae sou-

haitent promouvoir un mode de cotisation "à deux étages" : d'un côté, un système mutualisé par répartition permettant de garantir à chaque futur retraité un niveau de prestation équivalent aux minima sociaux, et, au-delà, une part individuelle prenant davantage en compte les capacités qu'auraient eu les uns et les autres à contribuer au-delà des montants minimums.

10% des anciens agriculteurs picards ont une retraite de base supérieure à 800 €

Franck-Philippe Georgin, qui a montré une grande écoute aux différentes attentes des responsables, s'est engagé à les relayer le jour même aux ministères concernés. De plus, il a demandé des chiffres concrets sur les montants actuels des retraites.

Ainsi, en Picardie, plus de 40 000 personnes bénéficient des prestations retraite en tant qu'anciens agriculteurs. Seuls 10% d'entre eux ont une retraite de base supérieure à 800 € par mois. De quoi faire comprendre la portée de l'enjeu des retraites agricoles et que les générations des retraites actuelles et à venir sont en attente d'une véritable reconnaissance publique de leur rôle social.

FRANÇOIS MAGNIER